

## COMMUNIQUÉ DE LA 5<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Du 20 au 23 juin 2022. L'Association des Autorités Anticorruption en Afrique (AAACA) a tenu sa 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale Annuelle (AGA) à Bujumbura, République du Burundi, le thème portait sur « Protéger la richesse africaine : *“lutter contre la corruption et les flux financiers illicites.”* »

L'AGA a vu la participation de vingt-neuf (29) Chefs ou Représentants des Autorités anti-corruption qui étaient accompagnés de leurs collaborateurs.

Soutenu par l'Agence allemande pour le développement international (GIZ) et la Banque Africaine de Développement, la réunion a également été marquée par la présence de Partenaires techniques et financiers tels que le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la corruption (CCUAC), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Réseau Inter-Agences de Recouvrement des Avoirs en Afrique de l'Est (ARIN-EA) et l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique de l'Est (EAAACA).

La cérémonie d'ouverture officielle a été rehaussée par la présence de Son Excellence Ir. Prosper BAZOMBANZA, Vice-Président de la République du Burundi.

A la fin de trois jours de travaux :

**Nous** Chefs et Représentant des Institutions Nationales de Lutte contre la Corruption ;

**CONSCIENTS** que les flux financiers illicites privent nos pays de ressources qui pourraient être utilisées pour financer les services publics essentiels, tels que la sécurité, la justice ou les services sociaux de base comme la santé et l'éducation, entraînant un affaiblissement supplémentaire des systèmes financiers et du potentiel économique ;

**CONSIDÉRANT** que les flux financiers impliquent des pratiques illicites telles que le blanchiment d'argent, la corruption et l'évasion fiscale des entreprises internationales et la falsification des transactions commerciales ;

**RECONNAISSANT** la nécessité d'une collaboration entre les institutions nationales de lutte contre la corruption dans la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites ;

**SE FÉLICITANT** des progrès déjà réalisés par l'Association dans l'opérationnalisation du Secrétariat ;

**NOTANT AVEC SATISFACTION** les activités que le Secrétariat Général a initiées pour la mise en œuvre des recommandations de l'AGA ;

**AYANT A L'ESPRIT** que pour mener à bien ses missions, le Secrétariat Général a besoin d'être renforcé matériellement et financièrement ;

**CONSCIENTS** de l'obligation qui incombe à chaque membre de l'AAACA de s'acquitter régulièrement de ses cotisations ;

**CONVAINCUS** que la conjugaison des efforts est indispensable pour gagner la bataille contre la corruption et les flux financiers illicites ;

**Les participants à l'Assemblée Générale Annuelle :**

1. **CONFIRMONS M Jean Claude BIZIMANA** comme Secrétaire Général de plein exercice de l'Association pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois ;
2. **PRENONS ACTE** des rapports administratifs annuels 2019-2022 de l'AAACA ;
3. **REPORTONS** l'adoption du rapport financier 2019-2022 à la prochaine AGA ;
4. **ADOPTONS** le plan stratégique 2022-2026 de l'AAACA sous réserve de l'intégration des observations formulées ;
5. **METTONS EN ŒUVRE** le Plan stratégique 2022-2026 amendé avec l'appui technique des institutions membres et des organisations partenaires comme la GIZ, l'UNODC et la BAD ;
6. **RENVOYONS** à la prochaine Assemblée générale l'adoption du Manuel de procédures administratives et financières et du Code d'éthique et de déontologie de l'Association ;
7. **ETABLISSEONS** un Comité technique composé de représentants du Cameroun, de l'Algérie, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Sénégal, présidé par le Cameroun, pour réviser les statuts de l'Association et harmoniser les versions française et anglaise ;
8. **CREONS** un Centre Africain d'Etude et de Recherche sur la Corruption inspiré par des problèmes spécifiquement africains ;
9. **MANDATONS** le Comité exécutif, en collaboration avec les partenaires, à mettre en place des stratégies efficaces pour la mise en œuvre de la Position commune de l'Union africaine sur le recouvrement des avoirs (CAPAR) et la lutte contre les flux financiers illicites ;
10. **SIGNONS** le protocole d'accord entre l'AAACA et le Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption ;
11. **ÉTABLISSONS** un Comité conjoint chargé de décider d'un calendrier d'activités pour la mise en œuvre du protocole d'accord entre l'AAACA et le Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la Corruption ;
12. **ÉLISONNONS** les membres du Comité exécutif composé comme suit :

1° Président : Gnl Khaled Mohamed Said Hassan ACA/Egypte

2° 1er Vice-président : Moumouni GUINDO, OCLEI/Mali

3° 2ème Vice-Président : Samuel FOGHTUNG, CONAC/Cameroun

**Membres :**

4°. Représentant pour l'Afrique du Nord : Chaalal MOULAY LARBI, ONPLC / Algérie ;

5°. Représentant pour l'Afrique du Centre : Emmanuel Ollita ONDONGO, HALC/Congo Brazzaville ;

6°. Le Représentant pour l'Afrique de l'Est : CP Salum Rashid HAMDUNI, PCCB/Tanzanie ;

7°. Le Représentant pour l'Afrique de l'Ouest : Francis Ben KAIFALA, ACC/Sierra Leone ;

8°. Le Représentant pour l'Afrique Australe : Hon. Justice Loyce MOYO ZACC/Zimbabwe ;

13. **EXPRIMONS** notre gratitude au Gouvernement du Burundi pour avoir aimablement accepté d'organiser et d'accueillir la réunion de la 5ème Assemblée Générale Annuelle de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique ;

14. **EXPRIMONS** nos remerciements aux organisateurs de la rencontre ainsi que tous les autres partenaires, à continuer leur accompagnement des actions envisagées ;

15. **DESIGNONS** la République d'Afrique du Sud pour accueillir la session de la 6ème Assemblée générale annuelle.

**FAIT À BUJUMBURA, BURUNDI, LE 22 JUIN 2022**

**L'ASSEMBLEE GENERALE**